



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS



NON AU TRAVAIL FORCÉ

En promulguant le 18 décembre dernier sa loi travail, dite « pour le plein emploi », l'état remet à jour le travail forcé.

Le versement de l'allocation minimale, permettant à peine de survivre, se verra conditionnée dans un contrat d'engagement pour une activité obligatoire non rémunérée et d'une durée minimale de 15h par semaine.

Cette activité ne générera aucun salaire, aucune cotisation sociale et donc pas plus de droit à l'assurance chômage ou à la retraite. La prise en charge des frais de transport afférant reste à ce jour non précisée.

Le MEDEF exulte, l'état s'exécute. POLice Emploi se transforme en France Travail et généralise son flicage à tous les demandeurs d'emploi, aux demandeurs du Revenu de Solidarité Active, à leur conjoint, concubin ou partenaire pacsé, aux jeunes demandant un accompagnement auprès des missions locales, et aux personnes handicapées sollicitant un accompagnement auprès de Cap emploi.

En cas de refus ou non-respect de ce contrat d'engagement, France Travail pourra radier la personne de la liste des demandeurs d'emploi. Un décret doit déterminer les durées minimales et maximales de cette radiation ainsi que la sanction de suspension ou suppression du revenu ou des allocations chômage.

La section chômeurs précaire de la CNT-AIT s'oppose à cette loi abjecte qui propage le mythe du chômeur ou de l'allocataire du RSA passant sa journée en survêt sur son canapé.

Elle appelle à la rejoindre, toutes celles et ceux qui en ont marre d'être infantilisé par des convocations, des pseudo formations à l'insertion ou non, et autres ateliers bidon...

N'oubliez jamais que depuis l'abolition de la peine de mort et des travaux forcés, la peine la plus sévère que l'on puisse subir en prison, c'est l'isolement !

Ne restez pas isolé. Seul vous êtes vulnérable.



NON AU TRAVAIL GRATUIT

La section chômeurs précaires de la CNT-AIT s'oppose à toute convocation individuelle sans l'assistance d'un conseiller syndical de son choix.

Elle s'oppose également à cette contractualisation vers une précarité pérennisée.

Nous rappelons l'inefficacité des précédentes mesures de fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC en Pôle Emploi et le mythe du conseiller unique, désormais dépassé par le nombre de demandeurs d'emploi qui lui est attribué.

Nous refusons la déshumanisation d'un système, qui générera des suspensions ou suppressions d'allocation par le seul calcul d'un algorithme ou d'une intelligence artificielle.

Reprenons en main le cours de nos vies

Nous revendiquons :

- **Une allocation inconditionnelle au moins équivalente au seuil de pauvreté, pour toute personne privée d'emploi.**
- **Une cotisation à la retraite pendant les périodes d'inactivité.**
- **Un arrêt du flicage et des mesures d'intimidation.**
- **Des moyens réels pour de la formation**
- **De l'humain dans l'accompagnement**
- **La gratuité des transports**

Si l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Croyez bien que l'éradication de la précarité ne sera l'œuvre que des précaires eux-mêmes !

Rejoignez-nous, ensemble nous sommes plus fort !
Chômeurs, précaires syndiquez-vous !

Section Chômeurs Précaires – CNT-AIT – 22, rue Pasteur 64000 PAU
Permanence tous les mercredi de 15h à 17h
chomeursprecaires64@gmail.com
<http://cnt-ait-pau.fr/>